Image not found or type unknown

PENSION ALIMENTAIRE ET CONGE SANS SOLDE

Par **AGNES49120**, le **28/05/2012** à **17:20**

Bonjour,

Mon ex mari doit verser une PA de 520€ suite à une demande d'augmentation de ma part.
Il n'a pas été chercher son jugement adressé en LRAR par le tribunal, donc le greffe m'a demandé de lui faire signifier par voie d'huissier, ce que j'ai fait.
Aujourd'hui, il me dit qu'il a pris un congé sans solde et que ces comptes bancaires sont vides, est ce que je peux tout de même demander l'exécution du jugt par un huissier? Dans l'hypothèse où mon ex mari voudrait prolonger son congé sans solde ou prendre un congé sabatique, est ce que son employeur pourrait le lui refuser quand il aura connaissance qu'il n'honore pas la pension alimentaire fixée par un jugement de mars 2012?
Merci par avance d'une réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés